

Le lundi 23 avril 2012 à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 16 avril 2012 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 29 mars 2012
- Travaux de rénovation dans la petite salle du centre bourg – Repérage amiante avant travaux
- Acquisition licence IV
- Loyer commerce logement – Révision annuelle
- Comice agricole et fête communale des 25 et 26 août 2012 - Encart publicitaire
- Questions diverses

Réunion tenue en séance publique sous la présidence de M. DESHAYES Jean-Pierre, Maire.

Étaient présents : MM. DESHAYES, HEURTIER, Mme MAUPILE, MM. MALLE, CARRE, TRAVERS, Mmes PEU, GELOIN, M. PERRIER, Mme BARBEDETTE et M. ROGER formant la majorité des membres en exercice.

Absents: Mme TOREL et M. BRYON, excusés

Mme GELOIN Florence a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 29 mars 2012, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

TRAVAUX DE RENOVATION DANS LA PETITE SALLE DU CENTRE BOURG – REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX

Les travaux qui sont projetés dans la petite salle du centre bourg impliquent un diagnostic amiante. C'est un repérage spécifique, avant les travaux de démolition, à effectuer obligatoirement pour assurer la protection des salariés sur les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997.

Un devis a été sollicité auprès de DIA-BAT de Romagné. Il s'élève à 115 € H.T. pour le repérage des matériaux susceptibles d'être amiantés, les prélèvements et l'établissement d'un rapport. A cela s'ajoutent, si nécessaires, les analyses avec des tarifs différents suivant la méthode utilisée en fonction de la nature des matériaux : 46 € HT. ou 28 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce devis et autorise M. le Maire à le signer.

ACQUISITION LICENCE IV

Lors de la réunion de conseil municipal du 16 janvier 2012, sur demande de M. le Maire, le conseil municipal avait donné son accord pour solliciter l'acquisition de la licence IV auprès de Fougères Communauté qui l'a dernièrement acquise suite à la cession d'activité du restaurant géré par Mme Baudouin à l'Aumaillerie.

Depuis, suite à un courrier de M. le Maire envoyé à Fougères Communauté, une décision favorable du bureau communautaire a été prise pour autoriser la vente de la licence IV à la commune pour un montant de 1 500 €.

De plus, il avait été question que cette licence soit ensuite mise en location aux gérants du restaurant « La Selloise ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de confirmer l'achat de la licence IV auprès de Fougères Communauté pour un montant de 1 500 €,
- de faire appel au Notaire Blanchet, déjà en charge du dossier à Fougères Communauté, pour la rédaction du document d'achat,
- de prendre en charge les frais de Notaire
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- d'autoriser M. le Maire à proposer une location de la licence IV pour 100 € par an aux gérants du Restaurant « La Selloise ».

LOYER COMMERCE LOGEMENT – REVISION ANNUELLE

La révision annuelle du loyer pour le commerce « La Selloise » et le logement communal situé au n°9 le bourg se fait au 1^{er} avril à partir de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE. Cet indice est basé sur le nombre de constructions avec un décalage d'un an et demi.

M. le Maire explique que pour la révision annuelle du 1^{er} avril 2012, l'application de cet indice entraîne une augmentation du loyer mensuel de 46,44 € (+ 6,84 %) et passerait donc de 678,85 € à 725,32 €.

M. le Maire propose que pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 soit appliquée la moitié de la hausse prévue ci-dessus soit 23,22 € par mois.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer 50% de la hausse prévue par l'application de l'indice du coût de la construction pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

COMICE AGRICOLE ET FÊTE COMMUNALE DES 25 ET 26 AOUT 2012 – ENCART PUBLICITAIRE

MM. Travers, Président, et M. Perrier, membre du Comité des fêtes ainsi que M. Carré, membre de la Société d'Agriculture du canton Fougères Nord se retirent de l'assemblée.

A l'occasion du week-end festif des 25 et 26 août 2012, une brochure va être élaborée et distribuée dans toutes les communes environnantes. Elle reprend le programme de la fête et permet également aux entreprises d'apporter un concours financier à la fête tout en leur assurant une publicité par le biais d'un encart.

Plusieurs formats d'encart sont proposés. M. le Maire propose de réserver une page entière en couleur pour une présentation de la commune de La Selle-en-Luitré. Le coût est de 500 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer le bulletin d'inscription.

A cet effet, la Commission « Culture, information et communication » va se réunir le samedi 28 avril.

MM. Travers, Perrier et Carré réintègrent l'assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

COMITE DES FETES

Un concours a dernièrement été organisé par le comité des fêtes auprès des sellois pour élaborer l'affiche du comice agricole et de la fête communale des 25 et 26 août prochain. M. Travers informe les élus qu'une remise de lots sera faite aux participants au concours suivant le choix effectué le vendredi 4 mai à 20h30 à la petite salle du centre bourg.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Une réunion a lieu le 26 avril à 20h00 à la petite salle du centre bourg pour présenter le dispositif aux parents et à leurs enfants âgés de 16 à 18 ans.

ELECTIONS LEGISLATIVES 10 ET 17 JUIN

Les permanences des élus sont organisées.

CEREMONIE DU 8 MAI 1945

Une commémoration aura lieu le 6 mai à 12h00 au monument aux morts.